



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Conformément à l'application de l'article 10 de ses statuts, le SNAAF organise son Assemblée Générale Ordinaire et convoque ses adhérents le :

Jeudi 20 janvier 2022 à 12h00
En Visioconférence

L'ordre du jour de l'**Assemblée Générale Ordinaire** sera le suivant :

- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 janvier 2021
- Rapport moral de la saison 2020-2021
- Rapport financier
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Questions diverses
- Intervention de clôture de l'Assemblée Générale

Dispositions statutaires en matière de vote :

- Tous les adhérents du syndicat à **jour de leur cotisation** (article 10)
- Tout adhérent présent ou représenté par un autre adhérent, au moyen d'un mandat écrit (pouvoir) (article 10)